

Ministère de la Santé et des Solidarités

DGS/DESUS	URGENT CANICULE	MESSAGE D'INSTRUCTION	
Date et heures de remise	Message n°	Nombre de pages	Transmis par
1^{er} août 2006 - 17h00	26	2	mail

Destinataires pour action :

- COGIC, DGS, DHOS, DGAS, SICOM, InVS, AFSSAPS, METEO France,
- COZ concernés.
- Préfectures : 06, 13, 30, 34, 83, 84.
- DDASS: 06, 13, 30, 34, 83, 84.
- DRASS 13, 34.
- ARH 13, 34.
- CIRE concernées.

Objet : canicule, situation du mardi 1er août 2006 à 16h et prévisions

Prévisions et carte de vigilance Météo-France ce jour à 16h.

Sept départements apparaissent en vigilance jaune « canicule ». Il s'agit des ALPES MARITIMES (06), des BOUCHES DU RHONE (13), du VAR (83), du GARD (30), du VAUCLUSE (84), de la CORSE DU SUD (2A) et de la HAUTE CORSE (2B).

Ce jour, on observe en général des températures allant de 30 à 33 degrés sur le Gard, le Vaucluse et les Bouches du Rhône et de 32 à 35 degrés voire localement 36 degrés sur le Var et les Alpes Maritimes. Mercredi, le rafraîchissement attendu se confirme avec une baisse de quelques degrés des températures minimales et maximales. C'est à partir de jeudi que les températures vont sensiblement baisser pour se situer globalement au niveau des normales saisonnières. Cette tendance justifie le passage au niveau de vigilance jaune pour les départements du Gard, du Vaucluse, des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes.

Quatre départements reviennent en couleur verte. Il s'agit de l'ARDECHE (07), de la DROME (26), de l'HERAULT (34) et des ALPES DE HAUTE PROVENCE (04).

Situation sanitaire :

Pour la journée du 31 juillet 2006 :

Indicateurs sanitaires (IMM) globalement comparables à la veille. Dans les départements des ALPES MARITIMES (06) et des BOUCHES DU RHONE (13), on observe une légère augmentation des passages aux urgences des personnes de plus de 75 ans avec quelques cas de déshydratation en lien avec la chaleur.

L'InVS signale une qualité de l'air médiocre dans le département des Bouches du Rhône.

En conséquence, le Ministre de la Santé et des Solidarités recommande :

- **Le maintien au niveau de mise en garde et d'actions (MIGA) de leur plan canicule, pour les trois départements suivants :**

En **Provence Alpes Côte d'Azur** : ALPES MARITIMES (06), BOUCHES DU RHONE (13) et VAR (83).

Sur instruction du Ministre de la santé et des solidarités, il est demandé aux Préfets de ces départements de maintenir la diffusion des messages de prévention de l'INPES, par réquisition, pour les spots Audio, des stations locales de Radio France, et pour les spots Vidéo, des chaînes de télévision locales des départements concernés. (Si nécessaire, contacter le SICOM au 01 40 56 80 21). Pour la diffusion des spots TV sur France 3 région et des spots Radio des 5 stations d'Autoroute, la procédure de réquisition est effectuée par le Ministre de la Santé.

La Direction générale de l'action sociale rappelle la recommandation d'utiliser au maximum les pièces rafraîchies dans les établissements. En particulier, il importe de donner l'accès à ces lieux le plus large possible aux personnes âgées vivant à domicile dans le voisinage des établissements.

- **Le retour au niveau de veille saisonnière de leur plan canicule, pour les trois départements suivants:**

En **Languedoc-Roussillon** : GARD (30) et HERAULT (34)

En **Provence Alpes Côte d'Azur** : VAUCLUSE (84).

Les informations sanitaires doivent remonter régulièrement par les CIRE qui transmettent un bulletin de situation aux DDASS et aux préfets des départements de leur circonscription, ainsi qu'à l'InVS.

Chaque décès apparaissant comme lié à la canicule (après vérification) doit faire l'objet d'un message particulier au PC-santé (dgs-alerte@sante.gouv.fr, dgas-alerte@sante.gouv.fr et dhos.alertes@sante.gouv.fr) et à l'InVS (sacs@invs.sante.fr) en précisant l'origine de la personne décédée (maison de retraite, voie publique, domicile).

En cas de phénomène sanitaire constaté localement dans un de ces départements en dehors des heures ouvrables les cadres de permanence de la DGS (06.08.68.84.73) et de l'InVS (01.41.79.67.15) sont à contacter sans délai.

La décision des préfets, devra être communiquée au plus tard une heure après la réception du présent message aux coordonnées mél suivantes :

- dgs-alerte@sante.gouv.fr pour la direction générale de la santé (DGS) du ministère de la santé
- sacs@invs.sante.fr pour l'Institut de veille sanitaire (InVS)

Lorsqu'elle s'écarte des présentes recommandations, un argumentaire devra l'accompagner.

La prochaine conférence téléphonique est organisée par le PC Santé, pour l'ensemble des **destinataires en niveau MIGA**, avec InVS et Météo-France, **mercredi 2 Août à 15h30**.

Le n° d'appel est le **01 72 28 30 01** et le code d'accès **601536#**

Pour le Directeur général de la Santé

Département des Situations d'Urgence Sanitaire
l'Adjoint du Chef du Département

Docteur Stéphane Veyrat

Dr Stéphane VEYRAT